

...le traitent tout simplement d'aliénés et de sectaires. Nous n'y contredisons pas. Le *Rappel*, dont il est un des collaborateurs, n'indique à ses bonnes intentions, mais il juge que son discours, pas plus que celui de M. Madier-Montjau, n'était utile, que l'on doit accepter la république actuelle, bien qu'elle ne vaille rien, parce qu'il faut avant tout hâter l'époque de la dissolution. Les radicaux sont très pressés: ils comptent absolument que les prochaines élections leur donneront la majorité dans la future Assemblée, et c'est alors qu'ils espèrent établir leur république, la vraie, la république des républicains, la démocratique et sociale.

La République française n'est pas tout à fait de si facile composition, et elle prend toutes sortes de fleurs de rhétorique pour démontrer à M. Louis Blanc et à M. Madier-Montjau que ce sont tout simplement de vénérables gâchaches. Le mot n'y est pas, mais on le lit entre toutes les lignes; nous n'y contredisons pas davantage.

Le mot d'ordre est donné en ce moment dans tout le parti républicain, de tout sacrifier à la dissolution. De son côté on assurait aujourd'hui même à Versailles que le ministère acceptait l'éventualité d'élections générales fixées au mois de novembre prochain.

Evidemment le ministère et les gauches sont inspirés par des raisons toutes différentes: les républicains croient que grâce au fonctionnement de leurs comités et sous-comités organisés dans tous les départements, ils feront élire une Chambre républicaine et qu'ils seront alors les maîtres de la France. Le ministère compte que le scrutin par arrondissement rompra le faisceau des forces radicales et donnera au pays une Assemblée où les conservateurs seront en majorité. Qui a raison, qui se trompe dans ses calculs? Le suffrage universel pourra seul répondre, et ce serait témérité que vouloir prévoir si longtemps à l'avance ce qu'il pourra décider. Cependant nous avons bien le droit de déclarer dès à présent que nous n'augurons rien de bon de l'alliance des orléanistes et des républicains. Ils furent aussi alliés en 1830 pour renverser Charles X; mais aussitôt que la monarchie de juillet fut établie, on en vint à des luttes armées qui ensanglantèrent la capitale. Cette fois les termes sont renversés: ce sont les républicains qui sont les plus forts; ils n'auront pas besoin de recourir à la poudre et aux baïonnettes pour prendre leur revanche des exécutions sommaires de la rue Transnonain et du cloître St-Merry. M. d'Audiffret-Pasquier, Bocher, Casimir Périer, et autres orléanistes, déguisés aujourd'hui en républicains, ne seraient pas des adversaires bien redoutables.

M. Millard, député du Rhône, a dû avoir aujourd'hui un entretien avec le garde des sceaux, à qui il se proposait d'adresser diverses questions au sujet des arrestations et des perquisitions opérées à Lyon, à Marseille et à Paris. Quel qu'en disent tout haut certains députés radicaux, il est douteux qu'ils s'aventurent d'adresser à cette occasion une interpellation au ministère.

M. le duc Decazes est souffrant depuis quelques jours et n'a pas assisté aux derniers conseils des ministres.

Paris, mercredi 23 mai 1875. Il y a tout lieu de croire que la première délibération sur le projet de lois constitutionnelles sera terminée aujourd'hui.

Il y aura, avant la deuxième lecture, la première sur le projet de loi sur le Sénat et la 3^e délibération sur le projet de loi de l'enseignement supérieur. Je puis affirmer de nouveau que c'est, chez les groupes des gauches, une résolution bien arrêtée d'empêcher la discussion en 3^e lecture de ce dernier projet. Un de leurs organes a annoncé qu'ils feraient alors rejeter la loi en bloc, qu'ils auraient pour cela une majorité assurée. Cette nouvelle n'est qu'un leurre, le vrai plan consiste à éviter non-seulement le vote, mais la discussion. C'est aux conservateurs de l'Assemblée de se tenir en garde et de le déjouer. Dans l'entourage de M. Thiers on montre une très vive irritation contre les députés de gauche, qui refusent de pousser à une dissolution pour le mois d'août.

Le fait est qu'il y a un certain nombre de ces députés qui paraissent beaucoup moins pressés de résigner leur mandat depuis quelques jours, pour deux motifs:

1^o Parce qu'une majorité semble se dessiner en faveur du scrutin d'arrondissement, avec lequel ils n'ont aucune chance d'être élus.

2^o Parce que la commission des Trente a adopté en partie l'amendement Jozon, réduisant le nombre des sièges législatifs à la proportion de 1 par 70,000 habitants.

La préparation des candidatures sénatoriales de la gauche vient de subir un nouveau temps d'arrêt. On explique cette suspension d'armes de diverses façons, mais l'interprétation la plus probable est que les gauches commencent à croire les élections beaucoup moins prochaines qu'on le supposait il y a quelques jours.

Pendant que nous assistons à de stériles discussions sur la meilleure des Républiques, le *Journal officiel* publie de très intéressants articles en faveur de la restauration. L'auteur de ces remarquables articles, M. Léon Renaud, rend un éclatant hommage aux services de la monarchie pendant les 13 glorieuses années où il a dirigé le *Journal officiel* par l'esprit de parti. Je regrette que la place me manque pour vous donner des extraits

de ces articles, mais je vous recommande ceux qui ont paru dans le *Journal officiel* du 18 février et du 20 juin de cette année, le premier à propos d'un volume intitulé: La libération du territoire en 1818.

Les Alphonistes sont de plus en plus découragés, on peut en juger par leurs correspondances dans le *Journal des Débats* et dans le *Sigle* de ce jour. Le correspondant du *Sigle* annonce l'arrivée prochaine et infaillible de don Carlos à Madrid; l'écrivain Alphoniste s'en désole, bien entendu, pour la cause de la civilisation moderne, c'est l'argot de notre époque. Cette conviction du triomphe de la cause carliste est celle de toutes les personnes, amies ou ennemies, qui ont visité les provinces occupées par l'armée royale, qui ont été témoins de la foi invincible et de la discipline des soldats de Charles VII; qui ont vu le courage et l'abnégation des princes de la maison de Bourbon qui se battent et vivent comme des soldats. Les campagnes, malgré la guerre, sont admirablement cultivées, car les bras ne manquent pas. Il y a encore des bataillons tout formés qui attendent des fusils. Il ne faut pas se lasser dans les sacrifices pour cette héroïque cause qui est celle de l'ordre social en Europe.

Il y a un homme qui se dévoue admirablement pour la cause carliste, c'est M. Libman; vous lirez dans l'*Univers* de ce soir ou de demain, un très intéressant exposé de tout ce qui a été fait par M. Libman pour la cause carliste. Ce dévouement lui a mérité la lettre suivante, récemment adressée à M. Libman par le roi Charles VII.

« Monsieur, » J'ai lu avec intérêt le résumé de vos opérations et l'excellent résultat de vos gestions. Veuillez remercier en mon nom les personnes si dévouées à ma cause, et dites-leur que je compte encore sur leur concours pour la grande œuvre que j'ai entreprise. »

Recevez, pour vous, l'expression de ma gratitude. »

Orduña, 14 juin 1875. »

Monsieur Libman, » 12, rue Lavoisier, Paris. »

P. S. — Le duc Decazes, encore alité, n'a pu encore assister aujourd'hui au conseil des ministres. Le rapport sur le Sénat ne pourra être déposé que demain.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES
Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 22 juin. M. le général du Temple a profité du débat de ce jour pour prendre la parole, mais il a été bien vite interrompu par le président qui, jugeant les critiques de M. du Temple trop vives, non-seulement l'a rappelé à l'ordre, mais lui a retiré la parole, après avoir consulté l'Assemblée. Du reste, nous n'avons pas à nous préoccuper de cet incident, car M. du Temple n'a parlé qu'en son nom, et il a pris soin de le déclarer lui-même en commençant son discours.

Il y a longtemps, comme vous le savez, que l'honorable député d'Ille-et-Vilaine s'est isolé de ses amis et suit une ligne complètement indépendante de celles qui suivent les membres du groupe des chevaux-légers. Je tenais à vous faire cette déclaration pour qu'il n'y ait point d'équivoque. Aucun groupe de la droite ne veut se rendre solidaire des excentricités de M. du Temple, tous répudient les violences de son langage.

P. S. — Il est question de plusieurs duels auxquels auraient donné lieu les divers incidents de la séance.

ETRANGER
LES TROUBLES D'HAÏTI. — Le *Peuple*, de Port-au-Prince, nous apporte les détails des sanglants événements qui ont eu lieu dans cette ville le 1^{er} mai dernier.

À l'issue d'une fête donnée aux cultivateurs sur la place Pétiou, et à laquelle assistait le président de la République, Michel Dominguez, le général Lefort, muni de mandats d'arrestation, voulut s'emparer de trois généraux signalés comme les chefs d'une conspiration qui devait éclater le 2 mai. L'un de ces généraux, nommé Brice, résista aux soldats, tira sur eux et en blessa deux; mais on répondit à son attaque et il fut atteint à la jambe gauche. Pendant son sang et continuant à se battre, il put gagner le Consulat anglais, où il expira dans la soirée. Pendant ce temps, le général Pierre soutenait chez lui un combat qui coûta la vie à deux officiers et à cinq hommes, et qui se termina par la mort du général, des pièces de canon ayant été braguées sur sa maison, sous les ruines de laquelle on le trouva. Enfin, le général Canal, après avoir, aidé d'un certain nombre d'adhérents, soutenu une lutte vigoureuse contre les troupes, a pu gagner un asile encore inconnu, non sans avoir fait de nombreuses victimes, le général Philippe entre autres.

Le général Brice avait pris part à la lutte contre Salnave et était l'un des membres les plus actifs de l'opposition. Le général Pierre avait été ministre de la guerre et de la marine et sénateur. Le matin du jour où cette sanglante tragédie s'est accomplie, avait paru une proclamation du président annonçant sa ferme volonté de maintenir la paix et par l'application intelligente, modérée, mais constante de la sublime maxime: « Le salut du peuple est la loi suprême! » Deux arrêtés, publiés en même temps, avaient mis en état de siège l'arrondissement de Port-au-Prince et déclaré expulsés du territoire de la république

quarante-quatre individus « de la culpabilité desquels, comme complices de la conspiration qui allait éclater, le gouvernement était convaincu. » Parmi ces individus figuraient les généraux Brice, Pierre et Canal.

Par trois arrêtés rendus le lendemain, 2 mai, la formation de deux corps de milice a été ordonnée, le général Canal a été mis hors la loi, et les gardes nationales de quatre arrondissements ont été mobilisées. Une proclamation du président Dominguez aux Haïtiens a rendu seuls responsables du sang versé les hommes « dont la culpabilité était prouvée par la résistance opposée par eux à la loi » et qui « prétendaient être les seuls libéraux, les gardiens de principes qu'ils n'avaient jamais invoqués » avant que cela était nécessaire au succès de leurs combinaisons. Ce document se terminait ainsi: « Haïtiens, soyez attentifs! Ayez confiance en la sagesse et en la vieille expérience du chef qui vous vous êtes librement choisis! Il saura assurer l'ordre et la paix, sans lesquelles, il n'y a pas de prospérité possible. »

Tel est le récit sommaire de événements qui ont eu lieu à Haïti. Le 22 mai, l'ordre paraissait établi et le territoire était tranquille.

BULLETIN ÉCONOMIQUE
LES FAILLITES EN ANGLETERRE. — On lit dans l'*Economist*:

« Depuis huit jours, il y a eu une succession de faillites, dont la plus âcheuse est celle de Alex. Collier et C^o, maison donnée au commerce des Indes Orientales, qui paraît ne s'être soutenue depuis longtemps qu'en tirant des traites sur diverses maisons qui, naturellement, ont toutes succombé en même temps. Presque toutes les maisons qui viennent de tomber ont été longtemps maintenues par le marché d'escompte de Londres, les traites étant d'abord, dans le cas de la maison Collier, par exemple, escomptées, soit par MM. Sanderson, soit par MM. Young, Borthwick et C^o, courtiers de change, maison de second ordre, qui depuis a dû suspendre aussi ses paiements. Ces traites étaient alors réescomptées par quelque banque, et c'est ainsi que des maisons qui sans doute étaient de longue date incapables de répondre à leurs engagements, ont pu maintenir jusqu'à ces jours derniers leur existence. »

« Le passif de toutes ces faillites est considérable, et des chiffres effrayants ont été publiés. Mais il faut se souvenir que ce passif se compose d'engagements portant sur un même papier, le tireur, l'accepteur et l'endosseur ayant fait faillite en même temps. En ce qui concerne les banques, ces lettres de change ne constituent pas trois créances distinctes, mais en une seule créance, dont trois personnes sont responsables. »

« C'est ce qui diminuera les pertes. Mais même après cette déduction, il reste le fait réel et sérieux qu'une quantité considérable de mauvais papiers a été longtemps maintenue à flot par le réescompte des banques, pour le compte de courtiers de change ne présentant aucune solvabilité proportionnelle à leurs engagements, et qu'il résultera de l'existence d'une telle masse de papier restant simultanément sans couverture, une diminution notable des profits des banques de Londres; quelques surprises désagréables sont ainsi réservées aux prochaines assemblées générales. »

On lit dans le *Money Market Review*: « C'est un fait dont on se doit féliciter, au milieu de la confusion et du malaise répandus dans les cercles commerciaux par les faillites nombreuses qui viennent de se produire, que la position de la Banque d'Angleterre continue à s'améliorer constamment. D'ordinaire, les époques de désastre sont accompagnées d'une diminution correspondante dans la force de la Banque; mais heureusement tel n'est pas le cas aujourd'hui, bien qu'on puisse ajouter que ce résultat est dû principalement au fait que la majeure partie des faillites annoncées cette semaine s'est produite après mercredi; on sait d'ailleurs que des demandes ont été adressées à la Banque sur une large échelle depuis ce jour. Le public doit donc être préparé à trouver dans le bilan de la semaine prochaine l'inverse des mouvements favorables indiqués dans le bilan de jeudi dernier. »

Le *Journal de Rouen* du 20 juin publie le compte-rendu d'une séance tenue le 10 juin par la chambre de commerce de cette ville, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier. En réponse à la circulaire ministérielle relative au renouvellement des traités de commerce, la chambre de commerce de Rouen a fait savoir au ministre qu'elle était d'avis:

1^o Qu'il est nécessaire d'établir, aussitôt que possible, un nouveau tarif général des douanes, en prenant pour base les tarifs conventionnels actuels, sauf les modifications de classes et de tarifications indiquées par l'expérience, et la substitution de droits spécifiques aux droits ad valorem dans tous les cas où cette substitution est possible;

2^o Que le régime des tarifs généraux doit être préféré au régime des traités de commerce.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

On fait en ce moment, assure le *Soir*, au ministère de l'intérieur, un relevé de tous les conseils municipaux, maires et adjoints qui ont été suspendus ou révoqués depuis le 24 mai 1873, en annotant les causes ou les faits qui ont justifié les mesures prises.

Le ministre des travaux publics vient de signer un arrêté portant de 14 à 1,500 francs le traitement des conducteurs auxiliaires des ponts-et-chaussées.

On s'occupe sérieusement, dans la commission du code de justice militaire, dit l'*Armée territoriale*, d'un projet de loi qui intéresse d'une manière toute particulière la réserve de l'armée active et l'armée territoriale, en un mot, tous les Français âgés de moins de 40 ans. Il s'agit d'édicter les dispositions pénales qui atteindront les soldats de la réserve ou de l'armée territoriale, dans les diverses situations que leur font les lois militaires actuelles.

D'après nos informations, la loi en question serait particulièrement sévère, de façon à rendre aussi rares que possible les abus qui ne manqueraient pas de se produire lorsque la réserve de l'armée active et l'armée territoriale seront ou simultanément appelées à un service actif, pour prendre part à des manœuvres dont la durée ne peut dépasser quatre semaines, ou mobilisées en cas d'événements graves.

Une question épineuse: On sait que lors du mariage à la mairie, l'acte de ce mariage est dressé sur le registre de l'état-civil, et doit être signé par les mariés, les parents et les témoins.

Naturellement cet acte, qui relate le mariage et en fait foi, ne peut être dressé qu'après les paroles sacramentelles: *Au nom de la loi vous êtes unis!* Mais, dans certaines mairies, pour gagner du temps, on dresse les actes à l'avance, et le maire arrivant alors bécote tous les mariages en quelques minutes.

Or, l'autre jour le maire se faisant beaucoup attendre, un des témoins s'est écrié: — Si nous nous en allons? Puisque l'acte est signé... Cela parut une joyeuse plaisanterie. Mais pourtant, en effet, si la noce était partie, l'acte signé sans que le maire eût prononcé le mariage eût-il eu une valeur? Le maire eût-il pu le désavouer?...

On répondra, il est vrai, qu'il n'est pas probable que des futurs venus pour se marier abandonnent la place, ou viennent dire: non! Mais, enfin, c'est possible. Et ce qui est plus possible encore, c'est que l'un des futurs meure subitement... Or, dans ce cas, l'autre pourrait-il se prévaloir de l'acte pour un héritage, pour porter le nom de son mari?...

Ce matin un cheval attelé à une voiture de la teinturerie Bruwaeyts et conduit par le nommé Duhamel s'est emporté sur la place de la Mairie sans que son conducteur parvint à le retenir. Un commissionnaire public, en station sur la place, s'est alors jeté à la tête du cheval, mais telle était la fougue de l'animal que J.-B. Duhamel (c'est le nom du commissionnaire) ne put en être maître: renversé, une des roues de la voiture lui a fait à la tête et au bras des blessures tellement graves qu'on a dû le conduire d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

C'est M. Coille, pharmacien, qui lui a donné les premiers soins.

La nuit dernière, deux agents en tournée remarquèrent qu'une leur insolite sortait d'un magasin d'épicerie tenu par Mme veuve Dubar-Masquelet, rue de Flandre. Ils frappèrent violemment à la porte en criant: au feu, et Mme Dubar, réveillée, vint leur ouvrir assez à temps pour que l'incendie qui avait en effet éclaté dans le magasin, put être aisément arrêté. Les dégâts sont insignifiants.

Dimanche, vers onze heures du soir, un déraillement s'est produit sur le chemin de fer du Nord, à proximité de Douai, à la hauteur de Sin.

Aucun voyageur n'a été blessé, il y a eu des dégâts matériels; pendant une partie de la nuit, le service des trains s'est fait sur une seule voie.

Une enquête a été ouverte sur les causes qui ont amené le déraillement. Nous nous abstenons pour le moment de nous faire l'écho des bruits qui peuvent engager la responsabilité de tel ou tel.

L'*Echo du Nord*, annonce que la police belge a mis la main sur les deux jeunes employés de M. Vassart, agent de change, qui avaient quitté Lille en emportant une somme de 7,000 francs et des titres d'actions de charbonnages, appartenant à leur patron. C'est non loin de Gand, à Saint-Nicolas, qu'ils ont été arrêtés, dimanche matin. On ne sait pas encore ce qui leur reste du produit de leur vol.

Ces petits voleurs étaient accompagnés, au départ de Lille, d'un troisième mauvais sujet, un peu plus âgé qu'eux, le nommé V... On ne sait pas encore où, ni à quel moment, V... s'est séparé d'eux.

Le véritable remède contre le mal de mer est-il enfin trouvé? Cela paraît actuellement fort probable. M. le docteur Giraldès ayant eu à traverser plu-

sieurs fois le Détroit, et étant d'une constitution éminemment sujette au mal de mer, tenta, sur l'indication d'un de ses confrères de Boulogne, l'effet de l'hydrate de chloral pour prévenir cet horrible malaise. Sur le point de s'embarquer, il prit une quantité de sirop pouvant contenir environ trente centigrammes de chloral, et il put accomplir la traversée de Boulogne à Folkestone sans éprouver la plus légère atteinte des effets ordinaires causés par le roulis et le tangage. Depuis, il a toujours fait usage, avant de s'embarquer, d'une potion contenant environ trois grammes de chloral, et jamais il n'a ressenti aucune des inconvénients auxquelles il était ordinairement exposé.

Le mal de mer est un mal tellement affreux que toutes les personnes qui en ont souffert seront heureuses, à la première occasion, de profiter de l'expérience du docteur Giraldès et de se mettre à l'abri des terribles inconvénients d'une traversée par une mer agitée, grâce à l'efficacité de l'hydrate de chloral. La formule à laquelle s'est arrêté le savant docteur varie évidemment avec l'agitation de la mer et les chances probables de maladie. Voici celle qu'il a adoptée pour une mer très-mauvaise:

Chloral	3 grammes
Eau distillée	50
Sirop de groselles	60
Essence de menthe française	2 gouttes.

Il prend la moitié de la potion avant chaque traversée. Je crois qu'en ce moment où la mer est exceptionnellement agitée, c'est rendre un signalé service aux voyageurs obligés de se rendre soit en Angleterre, soit en France, en leur faisant connaître le moyen simple et pratique de préservation découvert par un médecin et vérifié sur lui-même par notre éminent docteur.

VOLONTAIRES D'UN AN
Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux diverses autorités militaires et aux préfets des départements, le ministre de la guerre fait connaître les époques auxquelles s'effectueront les opérations relatives aux engagés conditionnels d'un an qui doivent entrer au service au mois de novembre prochain. Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 commenceront le 15 septembre et se termineront le 30 dudit mois.

Les candidats examinés seront classés par catégories de la manière suivante: 1^{re} caté.: Candid. ayant obtenu 60 à 49 p. 2^o — — — — — 48 à 37 — 3^o — — — — — 36 à 25 — 4^o — — — — — 24 à 13 — 5^o — — — — — 12 à 0 —

Ce travail sera adressé au ministre de la guerre et servira à arrêter le nombre des jeunes gens qui pourront être admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

L'examen des demandes d'exemption de versement aura lieu du 1^{er} au 15 octobre. Elles ne pourront être reçues que pour les jeunes gens de la première catégorie. Le montant de la somme à verser (du 1^{er} octobre au 4 novembre) reste fixé à 1,500 francs pour l'année 1875.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 4 novembre et la mise en route s'effectuera le 5 novembre.

Voici la liste complète des prix, primes et médailles qui ont été décernés dans la journée de lundi des fêtes de Tourcoing:

PRIMES DE LA VILLE.
1^{re} Catégorie.
1^o — 700 fr. — Société philharmonique de Comines.
2^o — 300 fr. — Lille, musique des canonniers sédentaires.

2^o Catégorie.
1^o — 300 fr. — Amiens, Société du faubourg de Beauvais.
2^o — 200 fr. — Marcq-en-Barœul, Harmonie.
3^o — 100 fr. — Fives-Lille, Fanfare.

3^o Catégorie.
1^o — 150 fr. — Lys-lez-Lannoy, La Lyre ouvrière.
2^o — 100 fr. — Mouveaux, L'Avenir, Fanfare.
3^o — 50 fr. — Marquette (Lille), Société du tissage de MM. J. Scribe et fils.
4^o — 50 fr. — Neuville-en-Ferrain, Société Ste-Cécile.
5^o — 50 fr. — Croix, Société philharmonique.

TIR A LA CIBLE.
1^{er} Prix. 12 couverts et une louche, M. Lion, garde-civique, Tournai.
2^o — 10 couverts et une louche, M. Crespel, artilleur, Tournai.
3^o — 8 couverts et une louche, M. Delvoe, pompier, Quesnoy-sur-Deûle.
4^o — 6 couverts et une louche, M. Vangheleuve, artilleur, Tournai.
5^o — Une montre en or, M. Corneille, pompier, Ypres.
6^o — 3 couverts, M. Albéric Lefebvre, garde-civique, Tournai.
7^o — Une louche, M. Salembier, pompier, Houplines.
8^o — 12 cuillères à café, M. Alfred Joly, pompier, Lannoy.
9^o — Une montre en argent, M. Alfred Olivier, pompier, Loos.
10^o — 6 cuillères à café, M. Legavron, à Comines.

PRIX D'HONNEUR.
Les détachements armés et les musiques de la ville de Tournai.

Pris de plus belle œuvre.
(Corps étrangers).
Les détachements armés et les musiques de la ville de Tournai.
(Corps français).
A la musique municipale et aux Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix.
Pris de nombre.
Aux corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix.

Pris de belle tenue.
(Corps étrangers).
A la Société philharmonique de la ville de Poperinghe.
Aux Sapeurs-Pompiers de la ville d'Ypres.
(Corps français).
A la fanfare Franco-Belge de la ville d'Armentières.

Aux détachements des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lille.
Pris d'alignement.
Amiens. — Société du faubourg de Beauvais.
PRIMES DE LA MUSIQUE.
1^{re} Catégorie. — Une clarinette Boehm, Lille. — Musique des sapeurs-Pompiers.
2^o Catégorie. — 1^o un piston — Liéges — Harmonie.
2^o un trombone — Roubaix — Fanfare Delatre.
3^o Catégorie. — 1^o Urie basse, Société Philharmonique.
2^o un piston, Marchiennes (ville) — La Philharmonie.
3^o un bugle — Hénil-Liétard — Musique de la ville.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés jeudi prochain 24 courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grand'Place, par la Fanfare Delatre:

1. Allegro	TILLIARD
2. Ouverture des Trois Mousquetaires	AUBER
3. La Glaneuse, marche	MULLOT
4. Simplette, Valse	BURGMANN
5. Fantaisie originale.	BLUGER
6. Polka	MARIE

Rég. Civil de Roubaix.
PUBLICATIONS DE MARIAGES du 23 juin. — Eugène Delecluse, 24 ans, peintre, et Marie Dubois, 24 ans, sans profession. — François Arens, tisserand, et Marie Vanhecke, journalière. — Henri Petit, 24 ans, tisserand, et Rosalie Benoît, 26 ans, tailleur. — Théophile Debinchop, 25 ans, garçon boulanger, et Marie Deloef, 19 ans, tisserand. — Robert Helens, 23 ans, tisserand, et Marie Dedonker, 20 ans, dévideuse. — Edouard Vermeire, 29 ans, tisserand, et Antoinette Bauwans, 21 ans, tisserand. — Louis Dejeu, 32 ans, journalier, et Marie Vanvoerdeghem, 25 ans, journalière. — Hector Trigalles, 23 ans, peigneron, et Colette Wagmans, 36 ans, tailleur. — Guillaume Druvé, 28 ans, peintre, et Catherine Vanneuhuyse, 33 ans, épluchonne. — J. Verhoelst, 25 ans, tisserand, et Clotilde Debever, 19 ans, dévideuse. — Ferdinand Debever, 26 ans, tisserand, et Marie Petit, 20 ans, ménagère. — Louis Vaillant, 33 ans, journalier, et Rosine Lebrun, 29 ans, bobineuse. — Appara Fournier, 23 ans, employé de commerce, et Berthe Chieus, 21 ans, sans profession. — Elio Thibergien, 27 ans, tisserand, et Augustine Debonnet, 20 ans, tisserand. — Oscar Gabel, 27 ans, tisserand, et Romane Korrea, 28 ans, tisserand. — Théodore Vandendriessche, 32 ans, tisserand, et Virginie Delpompier, 24 ans, journalière.

ALPHAS du 21 juin. — Alphonse Gillis, 24 ans, journalier, et Marie Govers, 24 ans, journalière. — Louis Debrux, 41 ans, chauffeur, et Angélique Thèse, 46 ans, ménagère. — Baudillon Dupire, 25 ans, garçon de magasin, et Louise Goubet, 27 ans, courtière. — Charles Fournier, 26 ans, tisserand, et Aurélie Charlet, 23 ans, tisserand. — Alexandre Jardy, 28 ans, journalier, et Elise Gille, 19 ans, retacheuse.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 21 juin. — Gustave Vincent, rue d'Arcole, cour Lauwers, 3. — Jules Boulart, rue Vancaennon, cour Avelant, 11. — Charles Ribon, au Dul-de-Four, maison Capart. — Ferdinand Desmet, rue de Blanchemalle, cour Derivans. — Gustave Leconte, rue de l'Hommelet, maison Salembier, 20. — Joseph Delbaeg, rue des Longues-Haies, cour Capart, 28. — Emile Fournier, au fort Mulliez, maison Henri Mulliez.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juin 1875. — Carlos Ligier, 10 ans, apprenti, au Tilloul, aux Boveris, 10. — Arthur Saens, 4 mois, rue du Pile, cour Alexandre. — Charles Glorius, 7 mois, rue de la Guingette, 82. — Pierre Ost, 38 ans, teinturier, à l'Époule, cour Vincent. — Hortense Vanderhelmen, 14 mois, rue d'Alma, 188.

CONVOIS FUNÈRES ET DRITS
Les amis et connaissances de la famille PENNEL-NYS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-LOUIS-JOSEPH PENNEL, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, dans sa 58^e année, sont priés de se rendre au présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 25 juin 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — Les vigiles seront chantées le jeudi 24, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Hom, 95.

Les amis et connaissances de la famille DROUFFE-DELSALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur BENJAMIN DROUFFE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1875, dans sa 83^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le vendredi 25 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 h. 1/2 rue Saint-Jean prolongée.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, le jeudi 24 juin 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon-CLOVIS MEURISSE, étudiant en médecine, externe des hôpitaux de Paris, membre de la société d'Émulation de Roubaix, décédé à Roubaix, le 31 mai 1875, à l'âge de vingt-et-un ans et cinq mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETRES MORTUAIRES ET CONV. — Imp. Marie Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Pèlerinage des enfants de Saint-François d'Assise, à Paray-le-Monial.
Les Pères Récollets nous prient d'annoncer un pèlerinage de Tertiaires de Saint-François,